

THEMATIQUE

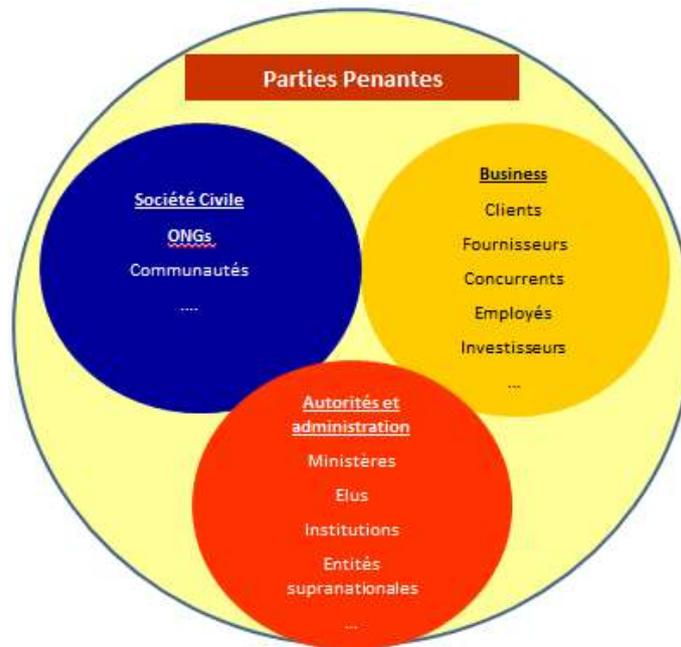
DIALOGUE PARTIES-PRENANTES

Une définition :

Une **partie prenante** est un acteur, individuel ou collectif (groupe ou organisation), activement ou passivement, directement ou indirectement concerné (impacté ou impactant) par une décision ou un projet ; c'est-à-dire dont les intérêts peuvent être affectés positivement ou négativement à la suite de son exécution (ou de sa non-exécution).

Les parties prenantes interviennent tout au long du processus par exemple en amont dans l'identification des enjeux (pertinence), dans la légitimité de l'action et en aval dans l'évaluation a posteriori des impacts

La notion de partie prenante est centrale dans les questions de [responsabilité sociétale](#), de [démocratie participative](#) et de [transformation écologique et sociale](#) ainsi que dans certaines normes ([écocertification...](#)). L'identification des parties prenantes et le dialogue avec celles-ci font l'objet de la cinquième partie de la norme [ISO 26000](#) sur la responsabilité sociétale des organisations, parue en 2010.



https://fr.wikipedia.org/wiki/Partie_prenante

Les principaux points à mettre en œuvre:

POURQUOI ?

Pour décloisonner et aller au-delà du réglementaire (dimension volontariste du DD et de la RSE)
 Pour mieux identifier les enjeux, et comprendre les attentes des personnes concernées
 Pour co-évaluer, co-construire

COMMENT ?

- ☞ Identification et cartographie des PP (y compris celles internes !)
- ☞ Hiérarchisation des PP selon par exemple pertinence, légitimité des attentes...
- ☞ Structurer les principes et différents types de relation selon la maturité des



THEMATIQUE

Plus aucun acteur (entreprise, organisation, collectivité...) quelle que soit sa taille ne peut prétendre disposer d'une vision et d'une perception globale

projets et expliquer les processus de prise de décision

-  Construire relation sur la durée
-  -Exemple : conférences, video-conférences, fête annuelle, participations diverses, bulletin d'information, réseaux sociaux, enquête, etc ..

Avis d'expert

L'identification des parties prenantes est un processus permanent qui doit être décliné dans toutes les entités (entreprise, organisation public ou privée). C'est un des piliers de la gouvernance. Il est important de bien distinguer la finalité des grands types de dialogues (concertation, suivi, pilotage, évaluation des résultats...) et les différents types d'engagements associés. Différents types de moyen (numérique, réunions multi parties ...) peuvent être utilisés mais les échanges directs structurés « face to face » sont remarquablement efficaces.

Les mots clés pour le référencement:

La norme ISO 26000 sur la responsabilité sociétale précise qu'il convient qu'une organisation reconnaisse et prenne en considération les intérêts de ses parties prenantes (impactées et impactantes) et qu'elle y réponde. Cela passe par l'identification de la sphère d'influence et une hiérarchisation des parties prenantes à différentes mailles (locale, internationale...). Qu'elles soient impactées ou impactantes, (directement ou indirectement) les parties prenantes sont éclairantes pour identifier les enjeux et les attentes et indispensables pour mesurer les impacts sociaux ou environnementaux. On distinguera les PP business, la société civile et les « autorités/administration ». Les différents types de dialogue (Information/Communication ; Consultation ; Concertation/participation ; Négociation Collaboration/Partenariat ; Codécision) doivent être structurés selon des pratiques et des méthodologies garantissant la qualité, la transparence et la pérennité des échanges.

EN PRATIQUE ; faire une cartographie de ses parties-prenantes (fournisseurs, clients, actionnaires, etc.)



Les réseaux concernés :

Nom	Périmètre	internet	production

<http://www.partiesprenantes.com/> (cabinet de conseil)

<http://www.novethic.fr/lexique/detail/parties-prenantes.html>

Les mots clés :

RS,RSE,RSO,ISO 26000;Norme;Label
LUCIE;Label;AGENDA21;ENVIRONNEMENT;GOUVERNANCE;RELATIONS ET CONDITION DE TRAVAIL;MOBILITE DURABLE;ACHATS RESPONSABLES;ECO-INNOVATION;ECO-CONCEPTION DE



THEMATIQUE

PRODUITS ET SERVICES; JEUX SERIEUX DD; TEXTILES; MEDIATION; CRITERES EXTRA-FINANCIERS; BATIMENTS DURABLES; VILLE ET ECO-QUARTIERS; INTELLIGENCE COLLECTIVE; VEILLE SPECIFIQUE; CREATEUR DE LIENS; CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT LOCAL; TOURISME ET VOYAGE D'AFFAIRE DURABLE; RELATIONS FOURNISSEURS; RELATIONS INTER-ENTREPRISES; AUDITS RSE; AUDITS FOURNISSEURS; SPORT DURABLE; DEONTOLOGIE; ETHIQUE APPLIQUEE DES AFFAIRES; DROIT DE L'HOMME; PROTECTION DU CONSOMMATEUR; AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL; LABELS ET NORMES; ACHATS PUBLICS RESPONSABLES; RESEAUX SOCIAUX; ANIMATION; PARITE; DIVERSITE; BIOTECHNOLOGIE; BIOMIMETISME; ABEILLES BIO-INDICATRICES; BIODIVERSITE; MANAGEMENT DU CHANGEMENT; COOPERATION DECENTRALISEE; PARRAINAGE ASSOCIATIF NATIONAL OU INTERNATIONAL; TRAITEMENT DE L'EAU; TRAITEMENT AIR; TRAITEMENT DECHETS; BUREAU VERT; SALON ECO-CONCU; CHARTE DE L'INFORMATION; DEVELOPPEMENT LOCAL; SYNERGIE REGIONALE; RESEAUX INTERNATIONAUX; ECONOMIE COLLABORATIVE; ECONOMIE DU PARTAGE; CROWDFUNDING; MONNAIE COMPLEMENTAIRE; ECONOMIE SERVICIELLE; ECONOMIE BLEUE; ECONOMIE DE LA FONCTIONNALITE; ECONOMIE OPEN SOURCE; ECONOMIE COLLABORATIVE; ECONOMIE POSSITIVE; ECONOMIE DECROISSANTE; INNOVATION EN RUPTURE; GAMIFICATION; ENERGIES NOUVELLES; ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE; E-REPUTATION; UBERISATION; VILLE DURABLE; TERRITOIRE DURABLE; POLE MULTIMODAL; CO-VOITURAGE; VELIB; AUTOLIB; COOPERATION INTERNATIONALE; VALEURS PARTAGEES; AGRICULTURE DURABLE, *SPHERE D'INFLUENCE*

Cette fiche se veut couvrir les thématiques utilisées couramment et peut être déclinée en sous rubriques qui seront traités par des réseaux et des experts. Elle est établie pour servir de base et aider dans les recherches pour que chacun puisse trouver des partenaires et des informations. Le projet ResEnTer dispose de moteur de recherche pour simplifier les relations et faciliter les circuits courts.

Quiz pédagogique OUI /NON sur les parties-prenantes

- 1- Une partie-prenante peut-elle avoir un impact négatif sur votre projet ?
réponse OUI
- 2- Faut-il être nombreux pour être « partie-prenante » ?
Réponse NON , une seule personne peut-être « partie-prenante »
- 3- Une partie-prenante peut-elle évaluer l'action a posteriori ?
Oui, surtout si tout le processus est fait en toute transparence .
- 4- Est-ce qu'une grande entreprise peut avoir beaucoup de parties-prenantes ?
Non, pas forcément, cela dépend beaucoup du type d'activité.
- 5- La démarche RSE 26000 implique-t-elle la prise en compte des avis des parties-prenantes ?
Oui
- 6- L'identification des enjeux implique-t-elle l'avis des parties-prenantes ?
Oui
- 7- Une petite entreprise a-t-elle peu de parties-prenantes ?
Non, ce n'est pas proportionnel.
- 8- Les typologies des parties-prenantes sont-elles au nombre de 3 ?
Oui, business, société civile, Administration.
- 9- Les échanges « face-à-face » sont-ils préférables ?
Oui, même si les échanges via le numérique sont de plus en plus adaptés au temps disponible d'une partie-prenante pour un avis objectif ..
- 10- Le préalable à la prise en compte des parties-prenantes est-il de réaliser une « cartographie » de celles-ci ?
Oui, en les classifiant par degré d'importance d'impacts sur l'organisation.

Lien avec les ODD !!!